



Achat d'un ordinateur portable

Par **mercier agnes**, le **17/10/2016 à 12:08**

bonjour

Vendredi 14 octobre j'ai acheté un ordinateur portable xxxxxx pour 499€ l'offre du magasin était un pc portable acheté une tablette tactile de cette même marque pour 1€. Aujourd'hui je reçois la pub de ce même magasin et le PC portable de la même marque est à 299€. Après comparaison: même dimension même mémoire: 4 Go même disque dur: 1 To même résolution.

ai-je un recours possible car 200€ de différence pour un produit similaire à 4 jours d'écart est-ce légal ou puis-je demander un remboursement de la différence?

Bonjour,

Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.

Par **youris**, le **17/10/2016 à 14:40**

bonjour,

quand on achète un produit, il est toujours possible que ce produit fasse l'objet d'une promotion le lendemain de votre achat avec un prix plus bas.

dans votre cas, la différence s'explique puisqu'il n'y a pas la tablette.

donc le produit n'est pas similaire.

salutations

Par **mercier agnes**, le **17/10/2016 à 17:14**

oui mais cela voudrait dire que la pub est erronée car même si je rajoute le prix véritable de la tablette soit 129€ on est encore loin du compte.

la tablette en fin de compte me coûte 200€

Par **youris**, le **17/10/2016** à **18:06**

ce qui est à peu près le prix d'une tablette mais de toute façon, vous ne pouvez rien exiger de votre magasin, les prix étant libres.